



**Terme de référence pour l'audit de la subvention
versée par l'Initiative à Santé Espoir Vie dans le
cadre du dispositif SOFIA**

1. Contexte et justification

Ces termes de références s'appliquent à l'audit de la subvention versée par L'Initiative à SEV via le dispositif SOFIA suivant ces informations ci-dessous :

- **Code de la subvention** : 23-SB5995
- **Contrat** : 23SANIC504
- **Nom du projet** : « Dispositif SOFIA » mis en œuvre par « SANTE ESPOIR VIE » -
- **Budget du contrat** : 77 984,21€
- **Période du rapport financier** : 1^{er} Juin 2024 au 31 Mai 2025

Santé Espoir Vie (SEV) est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) de droits guinéens à but non lucratif et apolitique qui œuvre dans le domaine de la Santé, de l'Education, du Renforcement des capacités, de la Protection et promotion des droits humains, de l'Environnement, de la Gouvernance et le Genre. Santé Espoir Vie (SEV) intervient dans les domaines ci-dessous :

- ⊕ **Santé** : Promotion de l'accès aux soins et services de santé de qualité, Promotion des droits humains, de l'équité du genre, Suivi des politiques publiques en matière de santé, Financement de la santé, participation et gouvernance, Plaidoyer et communication ;
- ⊕ **Droits humains** : VBG, protection de l'enfance, défense des droits de la femme, des jeunes, personnes vulnérables, vivant avec handicap ;
- ⊕ **Renforcement de capacités** : la fourniture des assistances techniques aux OSC, la formation des membres de SEV et des OSC partenaires, dans tous les domaines d'intervention de SEV ;
- ⊕ **Education** : promotion de la scolarisation de la jeune fille, la construction des écoles, la protection des OEV, la réinsertion socio-professionnelle des enfants etc....
- ⊕ **Environnement** : veille sur l'environnement, la protection de l'environnement, la santé environnement, la gestion des effets de changement climatique sur les femmes, les jeunes etc. ;

Pour ce faire, SEV s'est doté d'une Direction Exécutive animée par des ressources humaines adéquates, de ressources financières et matérielles appropriées afin de pouvoir atteindre ses objectifs.

En effet, depuis le mois de Juin 2018 jusqu'en Mai 2022 SEV bénéficie d'un financement de l'Initiative à travers le déploiement des missions d'assistance technique des consultants internationaux pour appuyer le renforcement technique et institutionnel de 12 organisations du consortium que SEV porte et initié.

L'initiative a créé un nouveau canal dénommé dispositif SOFIA, pour offrir des opportunités de financement aux organisations de taille petite et moyenne dans le but de leur aider à atteindre le niveau optimal souhaité. Cet appui du dispositif SOFIA est prévu pour cette première phase de 15 mois (1^{er} Juin 2024 au Juillet 2025) qui vise à renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles de SEV. A ce titre, courant du mois de Janvier 2024, ce dispositif a déployé deux consultantes internationales pour faire le diagnostic institutionnel et organisationnel de SEV afin de formuler un plan de renforcement de capacités à court, moyen et long terme.

Ce partenariat a pour but d'améliorer, d'étendre et d'assurer la continuité des activités menées par SEV avec l'appui financier du dispositif SOFIA. Le projet a pour objectif principal de SOFIA est de renforcer les compétences organisationnelles et institutionnelles de SEV. De renforcer le lien entre la communauté et les Centres de santé en assurant la pérennité d'une offre de service de qualité en matière d'accompagnement psychosocial en faveur des femmes dans les services de CPN.

2. Objectif Général

L'objectif du présent audit financier et comptable est :

Vérifier l'éligibilité ou la non éligibilité des dépenses déclarées dans le rapport financier annexé au rapport d'audit

Cette éligibilité devra se baser sur :

1. La concordance entre les dépenses décrites dans le rapport financier et les dépenses réellement effectuées par l'organisation ;
2. L'utilisation des fonds conformément aux règles décrites dans les conditions générales et le contrat de subvention.

a) de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière de l'ONG à la fin de chaque exercice fiscal concerné et de s'assurer que les ressources mises à sa disposition sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte des objectifs ;

b) de s'assurer que les états financiers, qui sont établis par la Direction exécutive sont élaborés de manière à rendre compte des transactions financières ;

c) de vérifier que la Direction développe et maintient un système de contrôle interne adéquat ainsi qu'une documentation acceptable des transactions.

3. Objectifs spécifiques

- θ Vérifier tous les comptes (banque, caisse) et écritures comptables de l'ONG ainsi que tous les documents justificatifs des projets en cours pour la période du 1^{er} Juin 2024 à 31 Mai 2025 en vue de vérifier la conformité des transactions aux principes saines de gestion financière ;
- θ Vérifier la conformité des dépenses avec le rapport financier n° 3 durant la période contrôlée auditée du 1^{er} Juin 2024 à 31 Mai 2025 ;
- θ Vérifier la conformité des dépenses réalisées avec la réglementation en vigueur dans le pays (droit fiscal, règles comptables, droit du travail) ;
- θ L'auditeur disposera de toutes les pièces justificatives et informations qu'il jugera nécessaire à la bonne exécution de sa mission ;

4. Les Résultats attendus

Les livrables suivants sont attendus :

- θ Un rapport provisoire qui inclura des recommandations pertinentes et pratiques assorties d'un plan d'actions ;
- θ Un rapport définitif sur la base des remarques et suggestions ;
- θ Une opinion motivée sur les états financiers de l'exercice comptable clôturé au 31 Mai 2025 ;

5. Les tâches et responsabilités de l'auditeur devront être :

Le cabinet d'audit doit disposer de compétences et profils pouvant répondre efficacement et dans le délai aux obligations attendues en termes de maîtrise de la charge de travail, de la connaissance du fonctionnement de l'ONG, et de la production de rapports de qualité.

L'auditeur doit collecter les informations nécessaires à l'audit ; contrôler les factures et relevés bancaires ; évaluer la situation financière de l'ONG ; émettre des recommandations ; rédiger les synthèses de travaux ; préparer les rapports d'audit.

6. Période couverte par l'assistance

L'auditeur disposera d'un (01) mois (30 jours) à compter de la date de signature pour la réalisation de cet audit (restitution d'1 rapport provisoire à l'endroit de Santé Espoir Vie). Passé un délai de 2 semaines, le rapport final devra être transmis à Santé Espoir Vie pour être partagé à l'Initiative.

8. Les Offres

Les soumissionnaires devront présenter des offres adressées au Directeur Exécutif et au Responsable comptable et financière. Chaque soumissionnaire présentera une offre technique et une offre financière.

Une offre technique qui devra comprendre :

- ⊖ Une note de compréhension de la mission
- ⊖ La méthodologie proposée pour l'exécution du travail
- ⊖ L'expérience du cabinet en matière de conduite d'audit des projets/programmes (et notamment dans le secteur des ONG)
- ⊖ Un calendrier et un planning d'affectation du personnel qui représente, entre autres, les experts/jours engagés, ainsi que les délais et autres détails
- ⊖ Un détail sur la composition de l'équipe proposée (CV) avec une description des tâches à assigner à chaque expert
- ⊖ Une attestation d'enregistrement à l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés.

L'offre technique sera évaluée suivant les critères ci-dessous :

Critères	Notes
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	25%
Références et expériences du consultant	25%
Expériences d'audit des ONG	25%
Expériences d'audit d'autres structures	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	15%
TOTAL	100%

Une offre financière qui devra indiquer :

- Les coûts unitaires et le coût total de la mission en TTC ;
- La retenue à source de 10% pour les services des impôts ;
- Les modalités de paiement;

7. Profil du consultant

Le consultant (cabinet ou firme) doit :

- ⊕ Être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, ayant pour profession habituelle la révision des comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts Comptables reconnu par le gouvernement Guinéen ;
- ⊕ Avoir réalisé au moins cinq (04) missions similaires des organisations financées par les PTF du Nations unies, l'UE, les agences de financement de la France ;
- ⊕ Le personnel clé de la mission d'audit doit comprendre au moins :

- Un directeur d'audit, justifiant d'au moins 5 ans d'expérience en matière d'audit financier et ayant une bonne connaissance des projets financés par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ;
- Un chef de mission, ayant au moins un diplôme de niveau BAC + 5 en audit et comptabilité ou équivalent, et justifiant d'une expérience d'au moins 5 ans d'audit financier.

Les offres techniques et financières en deux (02) exemplaires en français seront adressées :

- ⊕ **Bureau – Siège social à Kankan** : Sis au quartier Farako 2 auprès de l'école primaire dudit quartier à 600 mètres du Night-Club Sarata commune urbaine de Kankan (Tél : 622 451 845/622 446 410) e-mail : ongsevguinee@gmail.com et marilyseo6@yahoo.com
- ⊕ **Bureau de liaison à Conakry** : Sis au quartier Lambanyi Kinifili Waria Commune de Lambanyi Tel : 622 446 410/622451828 e-mail : ongsevguinee@gmail.com et marilyseo6@yahoo.com

Veillez indiquer sur l'enveloppe ou dans la partie objet de votre email le Code de référence ci-dessous

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 10 Mai 2025